

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 avril 2006
(convocation du 14 avril 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Avril Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à M. DOUGADOS Daniel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 30)
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CARTI Michel à M. COUTURIER Jean-Louis
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. CARTRON Françoise

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DUTIL Silvére à Mme. DUMONT Dominique
M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
M. NEUVILLE Michel à M. LOTHAIER Pierre
Mme. PARCELIER Muriel à M. MERCHERZ Jean
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Union Française des Associations sportives des employés communautaires -
Subvention - Convention financière 2006 - Décision - Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires est une Association créée depuis le 20 juillet 1982, à l'origine de laquelle se trouvent les associations sportives des Communauté Urbaine de Lille, Bordeaux, Dunkerque et Lyon.

Ses derniers statuts, adoptés en Assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2005 à ARRAS précisent son objet : créer et développer des liens de solidarités et d'entraide entre les associations. Ouvrant pour la consolidation et l'expansion des associations adhérentes, elle milite pour une reconnaissance, au niveau national et international, du droit au sport en facilitant les échanges entre Collectivités et en apportant son aide et son soutien administratif à ses membres.

A ce titre elle participe notamment à l'organisation et supporte la charge financière d'un tournoi sportif qui réunit chaque année, dans plusieurs disciplines, les personnels des diverses Communauté Urbaines.

Pour 2006 la coupe de France fera l'objet de la 26ème édition d'un tournoi qui se déroulera à Brest des 25 au 27 mai et regroupera les associations sportives des Communautés Urbaines adhérentes, à savoir : ALENCON, ARRAS, BORDEAUX, BREST, CHERBOURG, DUNKERQUE, LE CREUSOT MONTCEAU LES MINES, LE MANS, LILLE, LYON, NANCY, et STRASBOURG.

Le budget prévisionnel 2006 de l'UFASEC s'établit comme suit :

UFASEC:
BUDGET PREVISIONNEL 2006
 Soldes au : 01,01,2006 : **21 491,74**

	Dépenses en €	Recettes en €
Subventions communautaires		
Alençon		5134,00
Arras		5560,00
Bordeaux		11605,00
Brest		8080,00
Cherbourg		5552,00
Dunkerque		6861,00
Le Creusot		5793,00
Le Mans		6710,00
Lille		16000,00
Lyon		16617,00
Marseille		0,00
Nancy		7401,00
Nantes		0,00
Strasbourg		8938,00
Total recette subventions		104251,00
Cotisations associations		
Alençon		248,00
Arras		203,00
Bordeaux		487,00
Brest		439,00
Cherbourg		255,00
Dunkerque		523,00
Le Creusot		198,00
Le Mans		473,00
Lille		573,00
Lyon		1647,00
Marseille		0,00
Nancy		356,00
Nantes		0,00
Strasbourg		653,00
Total recette cotisations		6055,00

Partenariat / Sponsoring	Dépenses en €	Recettes en €
F.F.S.E. (UFSE) (Directement ARRAS)		0,00
M.N.T. (Directement ARRAS)		0,00
Autres		
Total Recette Sponsoring		0,00
Coupe de France BREST 2006: prévisionnel + A.G.	104251,00	
Slalomial 2006	2000,00	
Frais généraux : (comptabilité)	1196,00	
AG Brest déplacement	3000,00	
CA Paris Missions- Déplacements	4000,00	
Fonctionnement Trésorerie - secrétariat	200,00	
Frais de commission de contrôle	0,00	
Frais divers	0,00	
Représentation UFASEC	100,00	
Total dépenses générales	7300,00	
Total dépenses prévisibles	114747,00	
Total recettes prévisibles		110306,00
Solde année précédente		21491,74
Solde coupe de France 2006		0,00
Total :		131797,74
Solde prévisible fin 2006 :		17050,74

Ce budget fait ressortir un montant global de subventions de fonctionnement accordées par les Communautés de 104 251 €, la quote-part de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'établissant à **11 605 €**, sans augmentation depuis l'année 2000. En fonction de la règle établie en 1998 elle est calculée en tenant compte de l'importance de chaque Communauté, en fonction d'une part fixe de 4573,47 € et d'une participation de 0,011€ par habitant.

En application des dispositions prévues par la démarche qualité de la Communauté Urbaine, une convention doit intervenir avec l'UFASEC pour fixer les modalités de versement de cette subvention.

Le document type prévu par cette démarche qualité prévoit le paiement d'un acompte de 80% et d'un solde de 20% à intervenir à l'issue de l'examen des comptes définitifs de l'année concernée, soit pour l'année 2006, durant le premier semestre 2007.

Ce mécanisme, nouveau pour l'Association, n'a pas été intégré dans sa demande et pourrait s'avérer initiateur de demande de subventions plus élevées pour pallier le délai de versement du solde. C'est pourquoi, cette subvention étant versée depuis de nombreuses années et sans augmentation depuis six ans, il est proposé d'accepter, à titre exceptionnel, un versement de l'intégralité de la somme, étant entendu qu'un recalage à la baisse pourra intervenir lors de la présentation des comptes définitifs 2006 si les dépenses prévues se révèlent moindres.

La participation aux travaux de cette association et au tournoi annuel permet de créer une synergie entre les agents des douze Communautés Urbaines adhérentes, en favorisant de nombreux échanges d'idées entre collègues de même métier dans un cadre extra professionnel stimulant l'expression libre d'expériences professionnelles partagées.

En ce sens elle contribue à la politique d'action sociale de notre établissement en permettant de contribuer à l'épanouissement des agents, à l'attractivité de notre collectivité, à améliorer la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

C'est pourquoi il vous est proposé, Mesdames Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'accorder une subvention de fonctionnement de 11 605 € à l'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires au titre de l'exercice 2006,

- autoriser notre Président à signer la convention financière à intervenir pour permettre le versement de cette somme,

- imputer la dépense sur les crédits ouverts sur la ligne budgétaire suivante :
Chapitre 65 – Compte 6574 – Fonction 0200 CRB A200.

Les conclusions, mises aux voix, ...

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 avril 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD SEUROT

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
18 MAI 2006**

